



ALERTE EVRON BASKET

Association sportive
Salle H Guéniffey
30bis rue de Ste Suzanne
53600 EVRON

evron@basketmayenne.com

Règlement intérieur

En signant à l'ALERTE BASKET EVRON, je m'engage à respecter ces différentes règles qui sont indispensables au bon déroulement de la section.

PREAMBULE :

En adhérant à l'ALERTE EVRON BASKET, vous adhérez à une association loi 1901, gérée par des bénévoles.

L'ALERTE EVRON BASKET utilise des installations sportives mises à disposition par la Municipalité d'EVRON. La section est donc tributaire des créneaux horaires qui lui sont attribués pour les entraînements et compétitions.

La signature d'une licence à l'ALERTE EVRON BASKET, implique l'acceptation du règlement intérieur. Le règlement intérieur a pour but de faciliter la vie de chacun au sein du club

Conformément aux statuts de l'association, le Bureau de l'ALERTE EVRON BASKET statuera sur le manquement à ce règlement.

Article 1 : LE JOUEUR

En souscrivant une licence, le joueur s'engage à :

- Régler la cotisation et donner le justificatif d'assurance ainsi qu'une photocopie de sa carte d'identité
- Respecter la salle de basket et le matériel qui sera mis à sa disposition,
- Respecter les partenaires, les adversaires, les dirigeants, les entraîneurs et les bénévoles,
- Avoir un comportement irréprochable en tant que joueur et spectateur,
- Montrer l'exemple auprès des jeunes « génération » sur et en dehors des terrains,
- Respecter les arbitres en ne contestant pas leurs décisions.

Article 2 : LES ENTRAÎNEMENTS

1- ENTRAÎNEMENTS

Suivant le projet sportif du club, chaque équipe bénéficie d'un ou plusieurs entraînements. Dans un souci de respect des autres membres de l'équipe, l'entraîneur doit être prévenu de toute absence.

2- HORAIRES

Les horaires prévus en début de saison peuvent être modifiés au cours de la saison.

La ponctualité est une forme de respect des autres. Ainsi, l'entraîneur s'engage à respecter les horaires des entraînements. En contrepartie, les licenciés s'engagent à en faire autant.

Chaque licencié doit avoir une tenue de sport adaptée.

3- PRESENCE DES ADULTES AUX ENTRAÎNEMENTS

L'accès aux installations sportives ne peut se faire qu'en présence de l'adulte responsable.

Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leurs enfants pénétrer dans les installations sportives.

Les adultes s'engagent à respecter les consignes de sécurité qui entourent l'utilisation de matériel, avant, pendant et après les entraînements.



Salle Multisports - 30 bis rue de Ste Suzanne - 53600 Evron

✉ evron@basketmayenne.com

☎ 07.70.99.61.46

Association Alerte Evron section Basket Ball

SIRET : 383 219 136 000 25 - NAF : 9312 Z - Agrément Jeunesse et Sport : S 538701





ALERTE EVRON BASKET

Association sportive
Salle H Guéniffey
30bis rue de Ste Suzanne
53600 EVRON

evron@basketmayenne.com

Article 3 : LES MATCHS

1- LA TENUE

L'ALERTE EVRON BASKET met une tenue de jeu à la disposition de chaque joueur licencié, uniquement dans le cadre de la compétition.

Chaque équipe est responsable de son sac de tenues. Les parents en assurent le lavage. Les couleurs officielles de l'ALERTE EVRON BASKET sont le noir et blanc. En accord avec la FFBB, chaque licencié doit respecter ces couleurs lors d'un match ou d'une manifestation sportive.

2- PRESENCE AUX MATCHS

Dans un souci de respect des autres membres d'une équipe et du coach, toute absence doit être signalée à l'entraîneur, au coach et au parent référent le plus tôt possible.

Lors des matchs à domicile, les joueurs doivent être présents quarante-cinq minutes avant l'horaire prévu du match.

3- ARBITRAGES ET TABLES DE MARQUE

La participation des joueurs et des joueuses à l'arbitrage et à la tenue de la table de marque est **OBLIGATOIRE**. Elle s'inscrit dans l'apprentissage des règles du jeu et de la vie en communauté.

Les plannings seront affichés et envoyés par kalisport. Toute personne indisponible doit IMPERATIVEMENT trouver un remplaçant. Après absence non justifiée, le bureau est habilité à prendre des sanctions à l'encontre du licencié (cf parag. Sanctions)

4- GOUTER D'APRES MATCH

Lors des matchs à domicile, les parents sont sollicités :

- Assurer le goûter des licenciés en amenant des gâteaux ou des sandwiches.
- Nettoyer et ranger le lieu avec les joueurs.

La boisson est fournie par le club.

5- MATCHS A L'EXTERIEUR

Les parents des joueurs sont sollicités pour assurer le transport de l'équipe. Ces déplacements sont à la charge des familles, quel que soit le niveau de jeu (départemental, régional). Un planning est établi en début de saison, en concertation avec le coach et le parent référent.

Les conducteurs sont responsables de ceux qu'ils transportent. Ils s'engagent donc à respecter le code de la route (limitations de vitesse, ceintures de sécurité, nombre de passagers autorisés...).

Article 4 : LA VIE AU SEIN DE LA SECTION

1- PARENTS REFERENTS



Salle Multisports - 30 bis rue de Ste Suzanne - 53600 Evron

✉ evron@basketmayenne.com

☎ 07.70.99.61.46

Association Alerte Evron section Basket Ball

SIRET : 383 219 136 000 25 - NAF : 9312 Z - Agrément Jeunesse et Sport : S 538701





ALERTE EVRON BASKET

Association sportive
Salle H Guéniffey
30bis rue de Ste Suzanne
53600 EVRON

evron@basketmayenne.com

En début de saison, chaque équipe désigne un parent référent. Il fait le lien entre les parents, l'équipe, le coach et l'entraîneur. Il a en charge le bon fonctionnement et la bonne entente dans l'équipe.

2- RESPECT DES CHOIX DES DIRIGEANTS

Les parents s'engagent à respecter les options sportives prises par l'entraîneur pour l'ensemble de la saison ou pour un match en accord avec le projet sportif de l'ALERTE EVRON BASKET.

3- RESPECT DES AUTRES

Les licenciés, ainsi que leurs parents et ceux qui les accompagnent, s'engagent à respecter les décisions prises par les dirigeants, les entraîneurs et les arbitres. Ils s'engagent aussi à respecter leurs adversaires pendant les matchs, les tournois, les manifestations sportives.

4- MANIFESTATIONS ET TOURNOIS

Les licenciés et leurs parents sont sollicités pour aider les dirigeants à l'organisation et au fonctionnement des diverses manifestations organisées par l'ALERTE EVRON BASKET.

Participation à un tournoi : pour chaque équipe, le club prend à sa charge une inscription (sauf pour l'école de minibasket qui fonctionne la plupart du temps en rassemblement)

5- REMBOURSEMENT ET AMENDES

Le remboursement d'une cotisation doit être approuvé par le Bureau à titre exceptionnel et sous réserve de justificatifs. Cependant, la quote-part versée par l'ALERTE EVRON BASKET au Comité Départemental, à la Ligue Régionale et à la Fédération Nationale ne pourra être restituée au licencié.

Seul le bureau est habilité à prendre une décision sur une modification de tarif (prix des cotisations, licences découvertes, réduction...)

6- HYGIENE

Il est fortement conseillé de prendre une douche après chaque entraînement et chaque match.
Il est demandé de laisser les installations sanitaires et les vestiaires propres et vides.

7- VOLS

L'ALERTE EVRON BASKET décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels. Il est donc conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et des compétitions.

8- SANCTIONS

Un comportement irrespectueux, nuisant à l'intérêt du club ou de ses membres ne sera en aucun cas toléré. Ceci concerne tant les joueurs que les parents.

Les sanctions suivantes seront appliquées dans l'ordre suivant :

- Avertissement (auprès des parents pour les jeunes),



Salle Multisports - 30 bis rue de Ste Suzanne - 53600 Evron

 evron@basketmayenne.com

 07.70.99.61.46

Association Alerte Evron section Basket Ball

SIRET : 383 219 136 000 25 - NAF : 9312 Z - Agrément Jeunesse et Sport : S 538701





ALERTE EVRON BASKET

Association sportive
Salle H Guéniffey
30bis rue de Ste Suzanne
53600 EVRON

evron@basketmayenne.com

- Suspensions pour une semaine des entraînements et de la compétition du week-end.
- Si récidive, suspension d'un mois.
- En dernier recours, l'exclusion définitive sera prononcée sans aucun remboursement de licence.

Chaque joueur, joueuse, parent(s) devra payer les amendes des fautes techniques, des fautes disqualifiantes et des dossiers de discipline.

RESPECT DES INFRASTRUCTURES

Des poubelles sont mises à disposition des licenciés dans le club house et dans le gymnase. Il est important de respecter les utilisations de chacune (papiers, bouteilles, plastique...)

Après chaque entraînement et matchs les licenciés veilleront à ne laisser aucune trace de leur passage (bouteilles, papiers, vêtements, ballons...).

A l'issue du dernier match de la journée, les joueurs de l'équipe veilleront à ranger la salle.

RAPPEL : Les membres du BUREAU, du CONSEIL d'ADMINISTRATION, sont élus par les licenciés lors de l'Assemblée Générale. Ils sont BENEVOLES

- Etant licencié(e) à la section Alerte Evron Basket j'ai connaissance du règlement intérieur de la section, et m'engage à m'y tenir tout au long de la saison.

Plaisir, Respect, Soutien

Validé par Le Bureau

A Evron le 05/07/23



Salle Multisports - 30 bis rue de Ste Suzanne - 53600 Evron

evron@basketmayenne.com

07.70.99.61.46

Association Alerte Evron section Basket Ball

SIRET : 383 219 136 000 25 - NAF : 9312 Z - Agrément Jeunesse et Sport : S 538701

